

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade  
23350 LA CELLETTE  
Tél : 05-55-80-62-97  
mairie@lacellette23.fr

Accusé de réception en préfecture  
023-212304109-20260306-DEL2026-005-AR  
Date de télétransmission : 09/03/2026  
Date de réception préfecture : 09/03/2026

**La CELLETTE-23**

## Délibération n° 2026-005 en date du 6 mars 2026 portant sur l'utilisation d'une partie de la somme attribuée à la commune dans le cadre du BOOST'Comm'une 2023-2026

Date de Convocation : 02/03/2026

Le Conseil Municipal de la commune de La CELLETTE, le 6 mars à 19 h 00, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

**Présents :** M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES, Mme France FORTANIER, M. Philippe BALLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L. 2121-7 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents excusés :** M. BIGNET Jean-Paul.

**Pouvoirs :** M. BIGNET Jean-Paul à M. Jacques GADAIX.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, a fait procéder, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil

**Secrétaire de séance :** *Mme. Annie Wybrecht est désignée secrétaire de séance.*

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

Dans le cadre de la rénovation de la cuisine et des réserves de l'Auberge, il est apparu nécessaire en plus des travaux déjà entrepris de prévoir des travaux de plomberie, peinture et d'installer des équipements dans la cuisine de sorte qu'elle soit conforme et prête à accueillir un nouveau gérant.

M. le Maire et la commission travaux ont contacté des entreprises et ont reçus des devis, entreprises retenues et seules à avoir répondues :

Plomberie :	2 590.00€ HT
Peinture :	5 211.00€ HT
Équipement de cuisine :	20 400.00€ HT
<b>Total :</b>	<b>28 201.00€ HT</b>

M. le Maire propose de financer 25%, soit 7 050.25€, de la somme dans le cadre de l'accompagnement financier « Contrat Boost'Comm'une » dont la somme de 12 800€ d'aide nous était attribuée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les propositions du Maire,
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstentions
10	9	1	9	10	10	0	0

*M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales*

Affiché le : 09/03/2026

Mme Annie WYBRECHT  
*Wybrecht*  
La secrétaire de Séance

La Cellette, le 06/03/2026

M. Camille CARCAT



Le Maire.